

Conditions Générales de Vente

Article I. Dispositions générales

Le Prestataire est Orchis Eauologie représentée par M. Fetting William, hébergée juridiquement par la société CreaLead, SCOP SARL, au capital variable, dont le siège social est situé à l'Hôtel de la Coopération – 55 Rue Saint Cléophas - 34070 Montpellier immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés sous le numéro 438 076 200 0023, représentée par Monsieur Frédéric SANCHEZ, son gérant.

Le Client est la personne physique ou morale signataire du présent contrat.

Les présentes Conditions Générales de Vente de prestations de « Conseil en management environnemental », ci après dénommées CGV, constituent l'accord régissant pendant la durée de réalisation des prestations, les relations entre le Prestataire et le Client.

A défaut de contrat conclu entre le Prestataire et son Client, les prestations effectuées sont soumises aux CGV décrites ci-après et ce même si le Client a ses propres conditions générales d'achat.

Article II. Nature des prestations

Les présentes conditions s'appliquent à l'ensemble des prestations proposées par le Prestataire dans le cadre de ses activités de « Conseil en management environnemental » pour les particuliers, entreprises, collectivités et toutes autres structures signataires de l'un des produits suivants :

- Conseil en gestion de l'eau ;
- Conseil en labellisations écologiques : conseil en économie et valorisation de l'eau dans le cadre des labellisations environnementales ;
- Audit de gestion et d'usages de l'eau : Audit sur les cycles d'usages de l'eau - besoin, traitement, valorisation de l'eau ;
- Formations en ingénierie et gestion de l'eau : pour les collectivités, professionnels, universités ainsi qu'aux organismes et associations d'environnement et d'urbanisme.

Article III. Devis et commande

La rédaction des Devis est payante égale à cent (100) Euros. Le Prestataire se réserve le droit de la gratuité de celle-ci en le mentionnant sur le Devis.

Pour confirmer sa commande de manière ferme et définitive, le Client devra nous retourner le devis sans aucune modification, par courrier postal, télécopie, courrier scanné par envoi électronique à l'adresse suivante william.fetting@orchis-eauologie.com, dûment signé et daté avec la mention « Bon pour Accord » de la personne légalement responsable.

A réception dans les délais de validation du devis, il vaut Bon de Commande. La validation de la commande implique l'adhésion pleine et entière et sans réserves du Client aux présentes CGV.

Article IV. Prix

Les prix des produits et services proposés sont ceux détaillés dans les devis adressés au Client et en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont exprimés en Euros, calculés hors taxes. Ces prix seront majorés du taux de la TVA dans les conditions applicables et des frais de transports applicables au jour de la commande. Les unités sont indiquées sur les devis et peuvent être exprimées en jour, pourcentage, prix unitaires ou unités physiques. Le Prestataire s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, il s'engage à facturer les produits ou services commandés aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

Il est convenu entre les parties que le règlement par le Client de la totalité du prix au Prestataire vaut réception et acceptation définitive des prestations.

Article V. Réduction des prix – ristournes & rabais

Sauf précisions spécifiques sur le Devis, les prix proposés comprennent les rabais et ristournes que le Prestataire serait amené à octroyer compte tenu de ses résultats ou de la prise en charge de certaines prestations par le Client.

Article VI. Escompte

Sauf précisions spécifiques sur la facture, aucun escompte ne sera appliqué en cas de paiement anticipé.

Article VII. Modalité de paiement

Le paiement s'effectue soit par virement bancaire soit par chèque à l'ordre de Crealead.

Lors de l'enregistrement de la commande, le Client devra verser un acompte de 20% du montant global hors taxes de la prestation, sauf si précisé sur le Devis. Le début de la prestation interviendra après réception de ce montant.

A l'achèvement de chaque phase de la prestation, le Prestataire se réserve le droit d'émettre une facturation égale au montant de celle-ci. Le solde doit être payé à réception de la prestation.

Toutes éventuelles interventions supplémentaires à la prestation initiale proposée seront facturées en sus du tarif établi sur le devis (réunion, intervention spécifique, déplacement, frais divers, analyses, sous-traitance...). Le remboursement des frais engagés sont exigibles immédiatement après leurs exécutions et sur présentation de la facture ou des frais engagés.

Article VIII. Délais et retard de paiement

Les délais de paiement peuvent être librement fixés par les parties et précisés sur le Devis. En l'absence de dispositions particulières aux CGV, le prix devra être payé au 30^{ème} jour suivant la date de réception de la prestation demandée.

En cas de retard de paiement de tout ou partie d'une somme due à son échéance, le Prestataire se réserve le droit de réclamer une pénalité de retard sur ces sommes dues, égale à 1.5 fois le taux d'intérêt légal en vigueur, exigible immédiatement à partir du jour suivant la date de règlement figurant sur la facture.

Si le Prestataire devait confier le recouvrement de sa créance à un tiers, le Client serait redevable, outre cette pénalité de retard, du remboursement des frais et honoraires engagés.

De même, Le Prestataire pourra suspendre de plein droit, toutes les prestations en cours et ce quelque soient leur nature et leur niveau d'avancement. Cependant, cette suspension ne pourra pas être considérée comme une résiliation du contrat du fait du Prestataire, ni ouvrir un quelconque droit d'indemnité pour le Client.

Article IX. Indexation

Pour les prestations qui s'avèreraient avoir une durée supérieure à 12 mois, les prix seront révisés suivant la formule d'indexation suivante :

$$P = P0 \cdot \left[\frac{INGO}{ING} \right]$$

P : prix après révision

P0 : prix de base

ING : Indice du coût d'Ingénierie (INSEE)

INGO : Indice du coût d'Ingénierie (INSEE) à la date du contrat.

d'établissement

Cette formule sera également appliquée aux interventions complémentaires qui pourraient être requises par le Client.

Article X. Durée

La durée de réalisation des prestations est précisée en devis ou en contrat. Elle prend effet à compter de la signature du Devis par le Client. Cette durée est considérée hors périodes de validation et de concertation du Client. De même, elle est automatiquement augmentée des retards pris en cas de force majeure (accident, maladie, conditions climatiques) ou de manquement du Client dans sa relation qui le lie avec le Prestataire (absence de réunion, délais de transmission des données, manquement au transfert d'informations)

Article XI. Résiliation

Tout manquement de l'une ou l'autre des parties aux obligations qu'elle a en charge, notamment aux termes des articles de ce contrat, entraînera la résiliation de plein droit au présent contrat, sans formalité et sans préjudice de tous dommages et intérêts, quinze (15) jours après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, mentionnant le motif de la résiliation et demeurée sans effet.

En cas de suspension ou rupture du contrat causée par le Client, les sommes déjà perçues par le Prestataire lui demeureraient acquises et le Client paiera intégralement la facturation due.

Dans l'hypothèse où le Prestataire ne serait plus en mesure d'assurer la mission pour un cas de force majeure (accident, maladie grave, ...), la résiliation du présent contrat interviendra de plein droit après notification écrite, en respectant un préavis de dix (10) jours. Dans la mesure du possible, les lots ou étapes commencés seront terminés.

Il est d'autre part convenu que la mise en redressement, cessation d'activité de l'une des parties, cessation de paiement, liquidation judiciaire ou toute procédure analogue du Client, pourra, dans le respect des procédures légales en vigueur, être considérée par le Prestataire comme un motif de résiliation immédiate et de plein droit du présent contrat.

Article XII. Obligation de moyens

Pour mener à bien la prestation, le Client apporte un accès libre à toutes informations nécessaires au bon déroulement de la mission. Le Prestataire serait déchargé de toute responsabilité dans le cas où le Client ne lui fournirait pas l'ensemble des informations nécessaires à l'exécution de sa mission.

Article XIII. Engagement

Le Prestataire s'engage à mettre tout son savoir faire pour réaliser la mission qui lui est confiée et donner ses meilleurs soins, conformément aux règles de l'art. A cet effet, il s'engage notamment à solliciter du Client, toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Il s'engage, en outre, à informer le Client de toutes les contraintes liées à sa mission ou difficultés rencontrées.

Article XIV. Livraison

Les livrables correspondent aux différents documents graphiques, rapports écrits et données informatiques précisées sur le Devis. Ils sont considérés comme propriété du Client après acquittement des factures des sommes dues.

Article XV. Force majeure

La responsabilité du Prestataire ne pourra être mise en oeuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes CGV découle d'une force majeure. A ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible.

Article XVI. Changement de statut

En cas de changement de statut du Prestataire survenu après validation de la commande :

- le présent contrat étant conclu *intuitu personae*, entre Orchis Eauologie et le Client, il ne pourra en aucun cas être cédé ou transféré, pas plus que les droits et obligations qui y figurent à quelque personne, et sous quelque forme que ce soit, par l'une ou l'autre des parties sans l'accord express, préalable et écrit de l'autre partie.
- Orchis Eauologie étant actuellement hébergé juridiquement par la société coopérative Crealead, représentée par M. Frédéric SANCHEZ, les présentes Conditions et les engagements et responsabilités qui y sont attachés, seront transférés de plein droit, en cas d'immatriculation au Registre du Commerce et des sociétés de l'activité de M. Fetting William à l'entreprise immatriculée et donc créée, et cela quelle que soit sa forme d'exploitation et sa dénomination commerciale.
- en ce cas les présentes Conditions n'auraient plus d'effet qu'avec l'entreprise immatriculée par M. Fetting William, Crealead se dégageant de toute responsabilité après l'immatriculation du Créateur.
- le client a pris connaissance de ce fait et l'accepte.

Article XVII. Confidentialité

Le Prestataire s'engage par les présentes à considérer comme confidentielles, et entrant dans le champ d'application du secret professionnel auquel il est tenu, les informations de toutes natures relatives notamment aux activités du Client, toute information, document ou donnée, dont il pourra avoir connaissance à l'occasion de l'exécution du présent contrat.

Tous les éléments communiqués sur le savoir-faire du Prestataire, les brevets, techniques, dessins et modèles utilisés pour la réalisation de la prestation ainsi que toutes informations écrites ou orales sur le programme commercial et de développement du Prestataire sont soumis à une stricte confidentialité du Client.

Article XVIII. Propriétés des résultats des prestations

Toutes les prestations et tous les documents établis en application du présent contrat seront, à compter du paiement intégral, la propriété du Client qui pourra les utiliser en précisant le nom et l'adresse commerciale du Prestataire, sous réserve des droits relevant de la propriété artistique.

Article XIX. Référencement

Le Client accepte que le Prestataire puisse faire figurer parmi ses références les prestations accomplies.

Article XX. Droit applicable & Litige

Les parties conviennent que ce contrat est soumis au droit Français.

Les parties s'engagent avant de saisir la juridiction compétente, à se rapprocher l'un de l'autre en vue d'essayer de trouver ensemble une solution amiable. Si les parties ne parviennent pas à une solution amiable, les litiges seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun, situé dans la ville de Montpellier.

CREALEAD Centre de traitement et de facturation. SCOP à capital variable.
Hôtel de la coopération, 55 rue Saint Cléophas. 34070 Montpellier
N°de Siret : 438 076 200 00023 - N°TVA intracommunautaire : FR 56438076200.
N°de formation : 91-34-04871-34 – Titulaire d'un C APE

42559	00034	21006911107	10
Code Banque	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé RIB